



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires de Neptune Solutions Bien-Être Inc. (la « Société ») :

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de la Société se tiendra exclusivement en ligne, par webdiffusion audio en direct à l'adresse <https://webcast.fmav.ca/nept-agm2020/>, le mercredi **12 août 2020**, à **10 h 30** (heure de l'Est), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 et le rapport de l'auditeur connexe;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année à venir;
3. nommer l'auditeur pour l'année à venir et autoriser les administrateurs de la Société à fixer sa rémunération;
4. traiter toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

SIGNÉ À LAVAL, AU QUÉBEC, LE 15 JUILLET 2020

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) John Moretz

John Moretz
Président du conseil

En raison de la pandémie de COVID-19, la Société tiendra l'assemblée sous forme entièrement virtuelle, par webdiffusion audio en direct à l'adresse <https://webcast.fmav.ca/nept-agm2020/>. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne. Toutes les personnes inscrites à titre d'actionnaires aux registres de la Société en date du 8 juillet 2020 (la « date de clôture des registres ») et leurs fondés de pouvoir dûment nommés sont habilités à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à assister, à participer et à voter à l'assemblée en ligne.

MÊME SI VOUS PRÉVOYEZ PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE EN LIGNE, VEUILLEZ DÉPOSER VOTRE PROCURATION PAR INTERNET, PAR TÉLÉPHONE OU PAR LA POSTE DÈS QUE POSSIBLE. Si, par la suite, vous souhaitez révoquer votre procuration ou changer votre vote, il est possible de le faire en suivant les procédures décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société ci-jointe datée du 15 juillet 2020 (la « circulaire »).

Les personnes qui sont des actionnaires de la Société mais qui ne sont pas inscrits aux registres de la Société (soit des actionnaires qui détiennent leurs actions ordinaires par l'entremise d'un courtier, d'un courtier en placement, d'une banque, d'une société de fiducie, d'un dépositaire, d'un prête-nom ou d'un autre intermédiaire) et qui ne se sont pas nommées à titre de fondés de pouvoir ne seront pas en mesure de voter ni de poser des questions à l'assemblée en ligne ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Aucune personne devenue actionnaire inscrit après la date de clôture des registres ne sera habilitée à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Tout actionnaire qui souhaite nommer une personne autre que les personnes nommées sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour le représenter à l'assemblée en ligne, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, peut le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace laissé en blanc à cette fin sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et en remettant ce formulaire selon les directives. L'actionnaire doit avoir rempli et remis son formulaire de procuration ou son formulaire d'instructions de vote, selon le cas, avant de passer à l'étape suivante, soit l'inscription de son fondé de pouvoir. **L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée par une personne autre que les personnes nommées sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, y compris l'actionnaire non inscrit qui souhaite se nommer lui-même fondé de pouvoir, pour assister à l'assemblée, y participer et y exercer les droits de vote rattachés à ses actions ordinaires, DOIT inscrire ce fondé de pouvoir une fois remis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dans lequel il nomme ce fondé de pouvoir.** Si l'actionnaire omet d'inscrire son fondé de pouvoir, ce dernier ne recevra pas d'identifiant pour assister, participer et voter à l'assemblée. Sans identifiant, le fondé de pouvoir ne sera pas en mesure de voter à l'assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir, l'actionnaire DOIT visiter le site Web à l'adresse <https://www.computershare.com/Neptune> et fournir les coordonnées de son fondé de pouvoir à Services aux investisseurs Computershare Inc. (« **Computershare** »), afin que cette dernière puisse lui envoyer un identifiant par courriel. Les fondés de pouvoir devront avoir en mains un identifiant pour pouvoir participer et de voter à l'assemblée qui se tiendra en ligne, par webdiffusion audio en direct à l'adresse <https://webcast.fmav.ca/nept-agm2020/>.

Les formulaires de procuration doivent être reçus par l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Services aux investisseurs Computershare Inc. (à l'attention du Service des procurations), 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1, au plus tard à **10 h 30** (heure de l'Est) le **10 août 2020** ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée. Les droits de vote afférents à vos actions seront exercés conformément aux instructions que vous aurez indiquées sur le formulaire de procuration et, en l'absence d'instructions, de la manière indiquée dans la circulaire ci-jointe.

À titre d'actionnaire de la Société, il est très important que vous lisiez attentivement la circulaire ci-jointe et les autres documents d'assemblée. La circulaire et les autres documents d'assemblée contiennent des renseignements importants au sujet de l'exercice des droits de vote rattachés à vos actions ordinaires et de votre présence et de votre participation à l'assemblée en ligne.